

furent appelés et purent constater que la ru-
meur publique désignait comme auteur de l'as-
sassinat présumé de Marie Guerry, son mari
même, C. D..., âgé de 35 ans, domestique à la
Grande-Jobard.

Cet homme à une mauvaise réputation, il a
été condamné déjà deux fois pour vol et une
fois pour coups et blessures. Enfin, il est de-
puis près de huit ans séparé de sa femme. Aus-
si, à la suite de l'enquête ouverte par M. le
procureur impérial et par M. le juge d'instruc-
tion, assistés de M. le docteur Besson, de Pon-
tardier, un mandat d'arrêt a été décerné contre
lui, et il est en ce moment entre les mains de
la justice.

— Un vol de 10,000 francs, en billets de
banque, a été commis, il y a quelques mois, à
la gare de Mulhouse. Un jeune employé, grave-
ment compromis dans cette affaire, a été arrêté
et traduit devant la Cour d'assises, qui statuera
prochainement sur son sort.

Nous nous rendons au vœu d'une famille ho-
norable, si cruellement éprouvée, en faisant un
appel suprême à la personne ou aux personnes
qui, directement ou indirectement, pourraient
donner à la justice des renseignements sur
l'existence de ces dix billets de banque. Si donc
quelqu'un avait trouvé par hasard cette valeur
de 10,000 fr., et qu'il fût retenu par la honte
d'une déclaration tardive, une famille éplorée
l'adjure, pour rendre l'honneur à un de ses
membres, de faire déposer les billets dont il
s'agit entre les mains d'une officialité quelcon-
que. Il n'est jamais trop tard d'obéir à sa consci-
ence.

— Il y a quelques jours, s'est déroulée de-
vant le tribunal de Charleroi une affaire relative
au charbonnage de Mariemont et qui a donné
lieu à d'intéressants débats.

Le Comité de salut public, par un décret si-
gné Chazal, Latouche et autres, avait accordé
la concession de la mine dans le domaine de
Mariemont, confisqué par le prince Charles à
deux généraux de la République, les citoyens
Duplon et Defourny. Plus tard, les consuls rap-
portèrent ce décret et donnèrent la concession
à un habitant notable de la ville de Mons, à
M. Hardenpont, et celui-ci la mit en société
avec M. Nicolas Waroquez, le père Abel. Or,
les représentants des deux généraux Duplon et
Defourny viennent revendiquer le charbonnage
à la Société de Mariemont. Celle-ci se défend,
le décret des consuls à la main, et invoque le
long espace de temps qui s'est écoulé depuis
1799, date de ce décret, sans avoir été troublée
dans une possession plus que semi-séculaire.
Le jugement sera rendu ultérieurement.

— Les Maures prétendent qu'ils conservent
les clefs de Cordoue et de Grenade. Les pre-
mières sont à Rabat, et les secondes à Fez. Ces
reliques de leur ancienne domination en Espa-
gne sont promenées processionnellement dans
les moments critiques, et elles produisent le
plus grand enthousiasme pour la guerre. A Ra-
bat, on a promené solennellement les clefs de
Cordoue sur un plat d'argent, et elles sont res-
tées déposées trois jours dans la grande mos-
quée.

— On mande de Berne :

« Une catastrophe vient d'arriver sur les tra-
vaux du chemin de la compagnie de l'Est-
Ouest, près de Bienne, en deçà de Vinhels et de
la maison Gottstatt, à l'endroit où la route est
resserrée entre le lac et les parois de rochers
perpendiculaires. Mercredi, 14 novembre, à
quatre heures après midi, un épouvantable
éboulement est venu fondre tout à coup sur les
malheureux ouvriers qui travaillaient dans ce
défilé. On parle de seize victimes ensevelies
sous les décombres. Six blessés furent transpor-
tés à l'hôpital de Bienne. Un homme tomba
mort des suites de blessures reçues à la tête.

« Un boucher (de Gléresse, dit-on), qui pas-
sait dans ce moment avec son char, fut emporté
avec son cheval jusque dans le lac. Il eut les
jambes écrasées; le cheval resta sur le coup; le
chien eut les deux pattes de devant cassées; un
pauvre mouton, qui se trouvait derrière le char,
parvint seul à s'échapper sain et sauf en escala-
dant les blocs de rochers.

« Des secours arrivèrent de toutes parts, et,
sous la direction du préfet de Bienne, on tra-
vailla toute la nuit aux flambeaux pour retirer
les cadavres. Déjà trois ouvriers avaient été
retirés morts des débris. La plupart de ces mal-
heureux étaient Français ou Italiens. On se de-
mande si toutes les précautions nécessaires
avaient été bien prises, et si ces parois de ro-
chers perpendiculaires n'auraient pas dû être
soigneusement examinées avant que d'exposer
la vie de tant de braves ouvriers. »

M. BAUCARNE-LEROUX, cultivateur à
Croix, autorise le dépôt de terres et de dé-
combres, sur son terrain situé à Roubaix, au
Fontenoy. 1730

CHEMIN DE FER DU NORD.	
Produits de la semaine du 5 au 11 novembre 1859.	
Nombre de voyageurs, 123,470.	
Produit des voyageurs.	326,475 03
Bagages, marchandises, etc.	921,878 67
Produit total.	1,248,353 70
Semaine correspondante de 1858.	
Nombre de voyageurs, 107,390.	
Produit des voyageurs.	329,485 99
Bagages, marchandises, etc.	815,975 49
Produit total.	1,145,461 48
Différence en plus pour 1859.	102,892 22
Soit : 8 98 %.	
Produit par kilomètre.	
1859 — 964 kilomètres exploités.	1,295 »
1858 — 919 idem	1,246 »
Différence en plus pour 1859.	49 »
Soit : 3 93 %.	
Produit total du 1 ^{er} { 1859.	49,203,782 40
janvier au 11 novemb. { 1858.	47,086,790 78
Différence en plus pour 1859.	2,116,991 62
Soit : 4 49 %.	

THÉÂTRE DES AMATEURS

Dimanche 27 et Lundi 28, à 5 heures 1/2 :

Premières représentations de

LA CLOSERIE DES GENETS

Drame en 5 actes, 8 tableaux et un prologue.

Prix des places : Première galerie, 1 f. 50 c.
- Stalles de parquet, 1 f. 50 c. - Parquet, 1 f. -
Amphithéâtre, 75 c. - Parterre, 50 c.

Le docteur DE MOLENES-MAHON, de Paris,
est seul chargé par les administrations des hos-
pices de Lille, Orléans, Tours, Angers, etc., de
faire l'application du procédé Mahon, « qui a
» obtenu depuis 1806 mille guérisons par an,
» terme moyen, dans les hôpitaux de Paris. »
(Rapport de l'Académie de médecine.)

Il fera son service à Lille le premier mercredi
de chaque mois, et recevra les malades particu-
liers ce même jour, à l'HOTEL DE L'EUROPE,
de midi à 4 heures.

Guérison à forfait des maladies de la peau et
du cuir chevelu : teignes, dartres, boutons,
rougeurs, démangeaisons, pellicules, chute de
cheveux, affections contagieuses, etc.

Les frères MAHON sont décédés depuis plus
de dix ans; le docteur DE MOLENES-MAHON
est le seul de leurs successeurs qui soit médecin.
Il ne reçoit à Paris que RUE MOULIN, 200.
Traitement par correspondance. (4687-4687)

Pour tous les articles non signés, J. Reboux.

SOUS PRESSE :

HISTOIRE

L'ÉGLISE ST.-MARTIN

DE ROUBAIX

PAR TH. LEURIDAN

Conservateur de la Bibliothèque, des Archives
et du Musée industriel de cette ville.

L'ouvrage formera un volume in-8° de 400 p.,
enrichi de planches lithographiées.

On peut se procurer chez J. REBOUX,
rue Neuve, 20, à Roubaix.

Une Presse à copier

avec le registre et tous les accessoires nécessaires
au prix de
VINGT-CINQ FRANCS.

Les PRESSES A COPIER de ce système sont
d'une précision remarquable, et d'une so-
lidité à toute épreuve, leur inventeur a obtenu
une médaille de seconde classe à l'exposition
universelle.

**CHEMIN DE FER
DU NORD
INDICATEUR**

**DES TRAINS
CORRESPONDANCE**
avec la Belgique, l'Allemagne & l'Angle-
terre.

Se vend chez J. REBOUX

IMPRIMEUR

Prix : 15 centimes.

COFFRE-FORT GRUSON

GARANTIE
CONTRE LE VOL ET L'INCENDIE.

RUE SAINTE-CATHERINE, 75
A LILLE. (1515)

IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE

RELIURE ET RÉGLURE

J. REBOUX

20, RUE NEUVE, ROUBAIX

Impressions en tous genres. — Circulaires,
Affiches, Factures, Etiquettes, Mandats,
LETTRES DE FAIRE PART.

SEUL DÉPOT

BALANCES-BASCULES

(système perfectionné)
FER BATTU, PREMIER CHOIX
(GARANTIE DE DEUX ANNÉES)

CHEZ MADemoiselle DELEPLANQUE
au débit de tabac
GRAND'PLACE, 6, A ROUBAIX

SÉRIES DE POIDS EN FONTE ET EN CUIVRE
Romaines et Dévidoirs pour preuves

On se charge de tous les genres de réparations
à opérer aux balances-basculés de tous systèmes
(1471)

LE
MEILLEUR MARCHÉ
DE TOUTE LA VILLE,
MAISON
JEAN-BART
GRANDE-PLACE, 10, A LILLE.

Le propriétaire de ce vaste établissement vient de mettre en vente
2,000 PELISSES drap côtelé, noir, marron et fantaisie, cols de
velours, bordés, piqués, à raison de **22 FRANCS.**